

Fiche de poste

INTITULE DU POSTE ⁽¹⁾

DIRECTEUR(TRICE) DE L'ORGANISATION DES SOINS

Nom du titulaire actuel

Références à prendre dans le [Répertoire des emplois-types \(RET\) des Administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative](#) ⁽²⁾

Famille(s) professionnelle(s) du/des emploi(s) type(s) ⁽³⁾ : Conception et pilotage des politiques publiques et management stratégique (CPM)

Emploi-type principal et code du RET ⁽⁴⁾ : Cadre d'équipe dirigeante (CPM-10-A)

Quotité emploi type principal (0,6 à 1) : 1

Emploi-type secondaire et code du RET :

Quotité emploi type secondaire (0,2 à 0,4) :

ou à défaut

Références RIME [Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat](#)

Domaine fonctionnel ⁽³⁾ :

Métier ou emploi-type ⁽⁴⁾ :

Références [Répertoire des Métiers de l'UCANSS](#)

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

Fiche N°
(à renseigner par le service RDCT)

Cadre supérieur de la fonction publique Etat/Hospitalière ou de la sécurité sociale

Cotation, s'il y a lieu ⁽⁵⁾ :

Date de mise à jour :

11/10/2016

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Direction de l'organisation des soins (DOS)

Département :

Service :

Sites : ARS Siège DD

DESCRIPTION DU SERVICE

(la notion de service est entendue au sens de l'unité d'affectation au sein duquel exerce l'agent) (6).

En tant que collaborateur (trice) direct du Directeur général, le/la directeur (trice) de l'organisation des soins est chargé(e) de piloter les politiques stratégiques régionales appropriées sur trois axes majeurs :

- **Les réformes structurelles engagées par la loi de modernisation du système de santé**
 - **GHT : accompagner leur création, l'installation des instances du GHT et le PMP**
 - **Virage ambulatoire et ajustements capacitaires : réorganisation de l'offre**
- **Le plan triennal pour l'efficacité et la performance du système de santé :**
Poursuivre en étroite collaboration avec l'assurance maladie, la mise en œuvre opérationnelle du plan
Maintenir à l'équilibre des budgets hospitaliers dans le secteur public dans un contexte de maîtrise de l'évolution des ressources allouées par l'assurance maladie, (veiller à la maîtrise de la masse salariale)
- **Le Parcours**
Poursuivre l'organisation de parcours de soins, articulés autour d'une offre de premier recours (Pacte Territoire Santé II)
Veiller à accompagner les « communautés professionnelles territoriales de santé » dans leurs projets
Constituer, des plateformes territoriales d'appui aux professionnels pour la coordination des parcours complexes
Veiller à maintenir un haut niveau de dialogue stratégique avec les représentants des professionnels de santé libéraux, notamment les médecins

En tant que pilote de la gouvernance de l'offre de soins hospitalière et des soins de santé de ville, le/la directeur (trice) de l'organisation des soins fixe le cadre méthodologique de tous les processus financiers, budgétaires, d'investissement, de pertinence des soins et de la performance de l'offre de soins hospitalière en PACA.

Il élabore et met en œuvre une démarche de pilotage fonctionnelle avec les délégations départementales (appui méthodologique, accompagnements dans la mise en œuvre, animation territoriale).

Il propose les arbitrages nécessaires au Directeur général.

Il est membre COMEX.

Il dirige les missions et départements suivants :

Le département de l'offre hospitalière assure l'organisation de l'offre hospitalière dans les domaines suivants : régulation financière et budgétaire, ressources humaines, relations sociales et gouvernance hospitalières, autorisations et contractualisation, pilotage médico-économique des établissements de santé.

Le département du premier recours contribue à réduire les inégalités territoriales de santé, à assurer un meilleur accès aux soins, à favoriser une plus grande efficacité des dépenses de santé, à organiser un parcours de soins gradué.

Dans ce cadre il :

- Décline sur son champ de compétences, les orientations du pacte santé territoire
- Formalise les principes d'organisation des soins ambulatoires
- Favorise l'articulation des structures d'amont (1er recours) avec les structures traitant les épisodes aigus et d'aval (SSR, HAD) et médico-sociales
- Déploie la gamme de soins de premier recours, les objectifs en termes d'accessibilité, de continuité et de permanence des soins, les conditions d'un maillage territorial pertinent, ainsi que les différents leviers à mobiliser.
- Assure les missions de l'ARS concernant les professionnels de santé, notamment en matière de formation et de démographie

La mission qualité, sécurité et pertinence des activités de soins :

- Décline sur son champ de compétences, les orientations du pacte santé territoire
- Assure un pilotage stratégique et le suivi des activités de télémédecine et d'informatique hospitalière
- Participe à la mise en place du plan régional de réponse sanitaire et à la préparation du système de soins à faire face aux menaces et crises sanitaires majeures (Plan régional épidémie)
- Participe au programme régional de gestion du risque
- Contribue à faire progresser les démarches de qualité et de sécurité des prises en charge
- Mettre en place la réforme des vigilances

La mission qualité et sécurité des activités pharmaceutiques et biologiques assure le rôle de référent au sein de l'Agence pour les problématiques de qualité et sécurité liées au médicament, aux pratiques pharmaceutiques et en biologie médicale.

Elle participe à la déclinaison opérationnelle de la lettre de mission du Directeur général pour les volets relatifs au plan triennal, à la qualité et sécurité, aux GHT et aux parcours et organisation du premiers recours. Elle a vocation à participer de manière transversale aux travaux des différentes directions ou départements de l'Agence, un lien fort a ainsi été établi avec le service Inspection-Contrôle, la Mission qualité, sécurité et pertinences des activités de soins (MQSPAS), le service de pilotage médico-économique des établissements de santé, la zone de défense.

Elle est sollicitée par différents acteurs de l'ARS pour une participation aux actions de santé publique et de prévention, aux travaux de planification, à la conception de plan de prévention zonale...

Enfin, elle intervient, outre dans le champ des produits de santé humain ou vétérinaire, également en biologie médicale polyvalente ou spécialisée en génétique, diagnostic prénatal et biologie de l'assistance médicale à la procréation.

DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Oui Non

Nombre de personnes à encadrer : **90**

Activités principales ⁽⁷⁾ :

Les activités s'organisent comme suit :

- **S'agissant de la mise en œuvre des objectifs du CPOM, le/la directeur (trice) de l'organisation des soins est chargé(e) de mettre en œuvre les plans d'actions définis pour chacun des objectifs opérationnels (volet dépenses de santé, volet parcours et organisation du premier recours, volet performance des établissements de santé et plan triennal, volet virage ambulatoire, volet GHT, volet qualité et sécurité).**
- **S'agissant de ses fonctions de manager dirigeant, le/la directeur (trice) de l'organisation des soins s'attache à animer une politique de collaboration et de coopération avec les autres directeurs (trices) et délégués(es) départementaux (tales), à garantir la transversalité pour contribuer à atteindre les objectifs globaux de l'Agence, et à participer à la responsabilité collective des managers dirigeants de l'Agence.**
- **S'agissant du management des équipes, le/la directeur (trice) de l'organisation des soins s'attache à l'amélioration de la qualité de vie professionnelle et à la promotion de l'égalité professionnelle des équipes managées, participe à la transformation et à la simplification des processus, à la modernisation de l'action publique et des réorganisations internes de l'agence, à la réalisation du plan de continuité de l'Agence.**
- **S'agissant de la participation aux instances de gouvernance interne, le/la directeur (trice) de l'organisation des soins attache une importance toute particulière à la diffusion de l'information en direction des agents de sa direction et en tant que conseiller de la direction générale.**
- **Piloter la mise en œuvre des projets se rapportant à l'offre de soins traités par les délégations départementales**
- **Piloter et gérer l'allocation de ressources aux établissements de santé dans toutes ses composantes : ONDAM, MIGAC, FIR, DAF...**
- **Piloter le projet d'organisation de la direction au regard :**
 - **des réformes structurelles engagées par la loi de modernisation du système de santé et du plan triennal pour l'efficacité et la performance du système de santé,**
 - **des enjeux managériaux de l'Agence,**
 - **de la coopération à mettre en œuvre entre les différentes directions et délégations de l'Agence, dans le cadre de l'élaboration du projet régional de santé.**

Activités annexes ⁽⁷⁾ :

Partenaires institutionnels ⁽⁸⁾ :

Caisses et services médicaux d'assurance maladie de la région (régime général, RSI, MSA, CPR SNCF...)

Autres ARS

Ministères

Secrétariat général des ministères sociaux et toutes directions ministérielles

Préfet de Région, Préfets de département
Conseil Régional PACA
Conseils départementaux
Elus locaux régionaux, départementaux et communaux
CRSA
Conseils territoriaux de santé
Centres ressources
Etablissements de santé, médico-sociaux
Professionnels de santé médicaux et non médicaux, et instances représentatives
Association d'usagers de la santé et communauté des acteurs en santé PACA

Spécificités du poste / Contraintes ⁽⁹⁾

Le/la directeur (trice) est membre des comités de gouvernance (CODIR, COMEX) de l'ARS et participe aux astreintes COMEX.

Le poste demande une forte implication et disponibilité.

Poste soumis à une déclaration publique d'intérêt (DPI).

PROFIL SOUHAITE

Compétences requises sur le poste :

Le Répertoire des emplois types ministériel (à défaut RIME ou Répertoire des Métiers de l'UCANSS), complété du Dictionnaire des compétences, mis en ligne sur l'intranet, sont à votre disposition pour vous aider à identifier les compétences et leur mise en œuvre attendues.

Attention :

Seules celles concernant les connaissances et les savoir-faire sont caractérisées et explicitées selon un niveau de mise en œuvre attendu, classées de 1 à 4, comme suit :

Expertise (niveau 4)

E – domine le sujet, voire est capable de le faire évoluer – capacité à former et/ou à d'être tuteur.

Maîtrise (niveau 3)

M – connaissances approfondies – capacité à traiter de façon autonome les situations complexes ou inhabituelles

Application (niveau 2)

A – connaissances générales – capacités à traiter de façon autonome les situations courantes

Notions (niveau 1)

N - connaissances élémentaires – capacité à faire mais en étant tutoré

<i>Connaissances</i> ⁽¹⁰⁾ E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions	<i>Niveau de mise en œuvre attendu</i>			
	E	M	A	N
Processus liés à la performance, la pertinence et l'efficacité du système de santé	X			
Environnement et fonctionnement des organismes de sécurité sociale	X			
Missions, contextes, organisation et enjeux du système de santé	X			
Politique et orientations stratégiques de l'Agence	X			
Fondamentaux des domaines des ressources humaines, des systèmes d'information et de la communication		X		
Fonctionnement des institutions publiques et privées au plan départemental, régional, national et européen		X		
Contextes socio-économique, territorial, régional et national		X		
Management et gestion publique	X			
Management et organisation hospitalière privés et publics	X			
Règles de la gestion budgétaire et comptable publique			X	
Droit administratif général			X	
Règles relatives au droit hospitalier	X			

<i>Savoir-faire</i> ⁽¹⁰⁾ E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions	<i>Niveau de mise en œuvre attendu</i>			
	E	M	A	N
Savoir porter le leadership dans tous les domaines de l'offre de soins et des soins de santé	X			
Accompagner - conseiller	X			
Animer une équipe (gérer et développer les compétences, évaluer ses collaborateurs...)	X			
Déléguer	X			
Favoriser le partage des idées et l'écoute entre ses équipes	X			
Piloter l'activité	X			
Rendre compte (reporting)	X			
Conduire un projet	X			
Prendre des décisions dans un système complexe	X			
Développer la circulation fluide de l'information en la contextualisant et en facilitant son appropriation	X			
Savoir coopérer	X			
Communiquer (y compris en situation de crise)	X			
Innover et valoriser l'innovation et l'expérimentation	X			
Avoir une vision stratégique et anticipatrice	X			
Conduire et accompagner le changement	X			

Savoir-être nécessaire⁽¹¹⁾ (il est recommandé de mettre en gras la ou les compétences clés attendues)

Représenter l'Etat et l'agence
Faire preuve d'autorité et de leadership
Donner du sens pour mobiliser et fédérer
Etre force de proposition
Avoir le sens de l'écoute et du dialogue
Etre force de conviction
Avoir le sens de la diplomatie / médiation
Faire preuve d'aisance dans la prise de parole en public